

Paris le 25 mars 2020



PROGRAMME NATIONAL
DE DÉPISTAGE NÉONATAL
Centre Régional d'Ile de France



Necker
ENFANTS MALADES
HÔPITAL UNIVERSITAIRE

FEDERATION CRDN

DMU Médecine de l'enfant et de l'adolescent

149, rue de Sèvres
75743 PARIS Cedex 15
Standard : 01.44.49.40.00
Responsable Médical de DMU :
Pr Christophe DELACOURT

DMU Biologie médicale, médecine génomique, physiologie

149, rue de Sèvres
75743 PARIS Cedex 15
Standard : 01.44.49.40.00
Responsable Médical de DMU :
Pr Dominique PRIE

Web : hopital-necker@aphp.fr

CENTRE REGIONAL DE
DEPISTAGE NEONATAL IDF
Carré Necker – Porte N4
1er étage

Coordonnateur médical
Pr Michel POLAK
Tél : 01.44.49.48.02

Coordinatrice administrative
Mme Sandrine LACHAMBRE
Tél : 01.44.49.59.83
coordination.crdn.idf@aphp.fr

Chargée de mission
Dr Laura GONZALEZ
Tél : 01.44.49.20.89
laura.gonzalez-ext@aphp.fr

Biologistes
Dr Thao NGUYEN KHOA
Dr Allel CHABLI

Secrétariat :
Tél : 01.42.73.74.73 / 74
Fax : 01.42.73.74.76
crdn.idf@aphp.fr

Laboratoire
Tél : 01.42.73.68.08 DECT 92 799
Fax : 01.42.73.68.07

A l'attention des Directeurs d'établissements, Chefs de service et Cadres supérieur/Cadres de maternité de la région île de France

Objet : réorganisation de l'acheminement des tests de Guthrie vers le Centre Régional de Dépistage Néonatal à l'Hôpital Necker Enfants Malades, suite aux dispositions de confinement prises par La Poste.

Madame, Monsieur,

Du fait des perturbations dans les services postaux le Centre Régional de Dépistage Néonatal d'Ile de France ne reçoit plus de buvards de dépistage (test de Guthrie) depuis vendredi dernier. Cette situation ne va pas s'améliorer rapidement.

Pour pallier cette situation en coordination avec le Centre National de Coordination du Dépistage Néonatal, un système de récupération des buvards est à l'étude. En attendant nous vous demandons de suspendre les envois de buvards par la poste et de conserver ces buvards afin qu'ils ne restent pas en attente dans un bureau ou un centre de tri postal.

Pour les enfants sortis avant J3, jour du prélèvement pour le dépistage, le buvard réalisé par une sage-femme en libéral doit être ramené à la maternité pour acheminement vers le CRDN Ile de France.

Coordination du CRDN IDF